

Approbation de la convention d'utilisation
des bâtiments de l'Université Paul Sabatier –
Campus Rangueil.

Conseil d'administration du 12 décembre 2016

Délibération 2016/12/CA-174

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R2253-1 à R2253-5 et R4121-2 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la convention d'utilisation n° 031-2016-0261 des bâtiments de l'Université Paul Sabatier – Campus Rangueil (document joint).

Toulouse, le 12 décembre 2016
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 32
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

REPUBLIQUE FRANCAISE

:- :- :-

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

:- :- :-

CONVENTION D'UTILISATION

N° 031 - 2016 - 0261

:- :- :-

Les soussignés :

1°- Monsieur le Préfet de Région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne , représentant de l'Etat - propriétaire, ci-après dénommé le propriétaire,

D'une part,

2°- **L'Université de Toulouse III- Paul SABATIER (UT3)**, représentée par Monsieur Jean-Pierre VINEL, son président, dont le siège est situé 118 route de Narbonne, 31062 Toulouse, intervenant en qualité de représentant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ci-après dénommé l'utilisateur,

D'autre part,

sont convenus du dispositif suivant :

EXPOSE

L'utilisateur a demandé, pour l'exercice de ses missions, la mise à disposition d'un ensemble immobilier situé à **Toulouse (31062), 118, route de Narbonne.**

Cette demande est mise en œuvre dans les conditions fixées par la présente convention et par les circulaires du Premier ministre n° 5362/SG et n° 5363/SG du 16 janvier 2009 relatives à la politique immobilière de l'Etat.

CONVENTION

Article 1^{er}

Objet de la convention

La présente convention, conclue dans le cadre des dispositions des articles R2313-1 à R2313-5 et R4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques, a pour objet de mettre à la disposition de l'utilisateur, pour les besoins de **l'université Paul Sabatier-Campus Rangueil**, l'ensemble immobilier désigné à l'article 2 selon les modalités fixées par les articles suivants.

Article 2

Désignation de l'immeuble

Ensemble immobilier appartenant à l'Etat situé à Toulouse (31400), 35 rue des maraîchers, sur une **partie des parcelles 838 BB 21, 838 BC 23, 838 BD 11 et 838 BE 9**, tel qu'il figure délimité par un surlignage orange sur le plan joint en annexe 1. Ces parcelles font actuellement l'objet d'un document d'arpentage afin de redéfinir l'assise des bâtiments occupés par l'Université Paul Sabatier,

Sauf prescription contraire, les dispositions de la présente convention s'appliquent automatiquement aux constructions nouvelles qui viendraient à être édifiées sur la dépendance domaniale désignée ci-dessus. Le propriétaire est informé de la réalisation de toute nouvelle construction.

Cet immeuble, immatriculé dans Chorus sous le numéro **198855**, est détaillé **en annexe 2**.

Article 3

Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de **9** années entières et consécutives qui commence le **1er janvier 2017**, date à laquelle les locaux sont mis à la disposition de l'utilisateur.

La présente convention prend fin dans les conditions prévues à l'article 14.

Article 4
Etat des lieux

Actuellement sans objet

Article 5
Ratio d'occupation

Actuellement sans objet

Article 6
Etendue des pouvoirs de l'utilisateur

6.1. L'usage de l'ensemble immobilier objet de la présente convention est strictement réservé au service désigné à l'article 1er et pour l'objet mentionné au même article.

6.2. Locations, autorisations d'occupation, et autres droits qui pourraient être consentis sur l'ensemble immobilier qui fait l'objet de la convention d'utilisation.

L'occupation par un tiers de cet immeuble pendant la durée de la convention donne lieu à la délivrance d'un titre d'occupation, dans les conditions de droit commun. Préalablement à sa délivrance, l'utilisateur en informe le propriétaire.

Au vu de la convention partenariale de site entre l'UT3 et la Chancellerie des Universités, service de gestion et d'exploitation, la responsabilité des espaces verts, des parkings et de la voirie est transférée à la Chancellerie des Universités, Service Gestion et Exploitation.

Article 7
Impôts et taxes

L'utilisateur acquitte l'ensemble des taxes et contributions afférentes à l'immeuble qui fait l'objet de la présente convention.

Article 13

Contrôle des conditions d'occupation

Le propriétaire s'assure périodiquement des conditions dans lesquelles est entretenu et utilisé l'immeuble remis à l'utilisateur.

Lorsque la mise en œuvre de ce contrôle permet de constater que l'immeuble est devenu inutile ou inadapté aux besoins de l'utilisateur, le propriétaire en informe l'utilisateur. Celui-ci dispose d'un délai d'un mois pour apporter des éléments de réponse. Le propriétaire dispose ensuite d'un nouveau délai d'un mois pour répondre à ces observations.

A l'issue de ce délai, le préfet peut mettre en demeure le service utilisateur de restituer les surfaces devenues inutiles à l'accomplissement du service public mentionné à l'article 1^{er}. Dans ce cas, la présente convention fait l'objet d'un avenant.

Si à l'expiration d'un délai de un an, le service utilisateur n'a pas donné suite à l'objet de la mise en demeure, la présente convention est résiliée par le préfet qui détermine la nouvelle localisation du service.

Article 14

Terme de la convention

14.1. Terme de la convention :

La présente convention prend fin de plein droit le **31 décembre 2025**.

Elle prend également fin lorsque la cession de l'immeuble a été décidée, selon les règles prévues par le code général de la propriété des personnes publiques.

14.2. Résiliation anticipée de la convention :

La convention peut être résiliée avant le terme prévu :

- a) A l'initiative de l'utilisateur moyennant le respect d'un préavis de six mois, sauf en cas d'urgence ;
- b) Lorsque l'intérêt public, tel qu'il est déclaré par le préfet dans une lettre adressée aux signataires de la présente convention, l'exige ;

La résiliation est prononcée par le préfet.

Article 15

Pénalités financières

Le maintien sans titre du service occupant dans l'immeuble à l'issue de la présente convention ou après la prise d'effet de la résiliation anticipée de la convention donne lieu au paiement d'une pénalité mensuelle correspondant à trois fois le montant de la valeur locative de l'ensemble immobilier.

L'intégralité des sommes dues et non payées (capital et intérêts) est traitée dans les mêmes conditions que les restes à payer liés à des baux commerciaux par le comptable spécialisé du domaine, les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels et la direction du budget jusqu'à règlement des sommes dues, à chaque étape de fin et de début de gestion.

Un exemplaire du présent acte est conservé à la préfecture.

Le.....

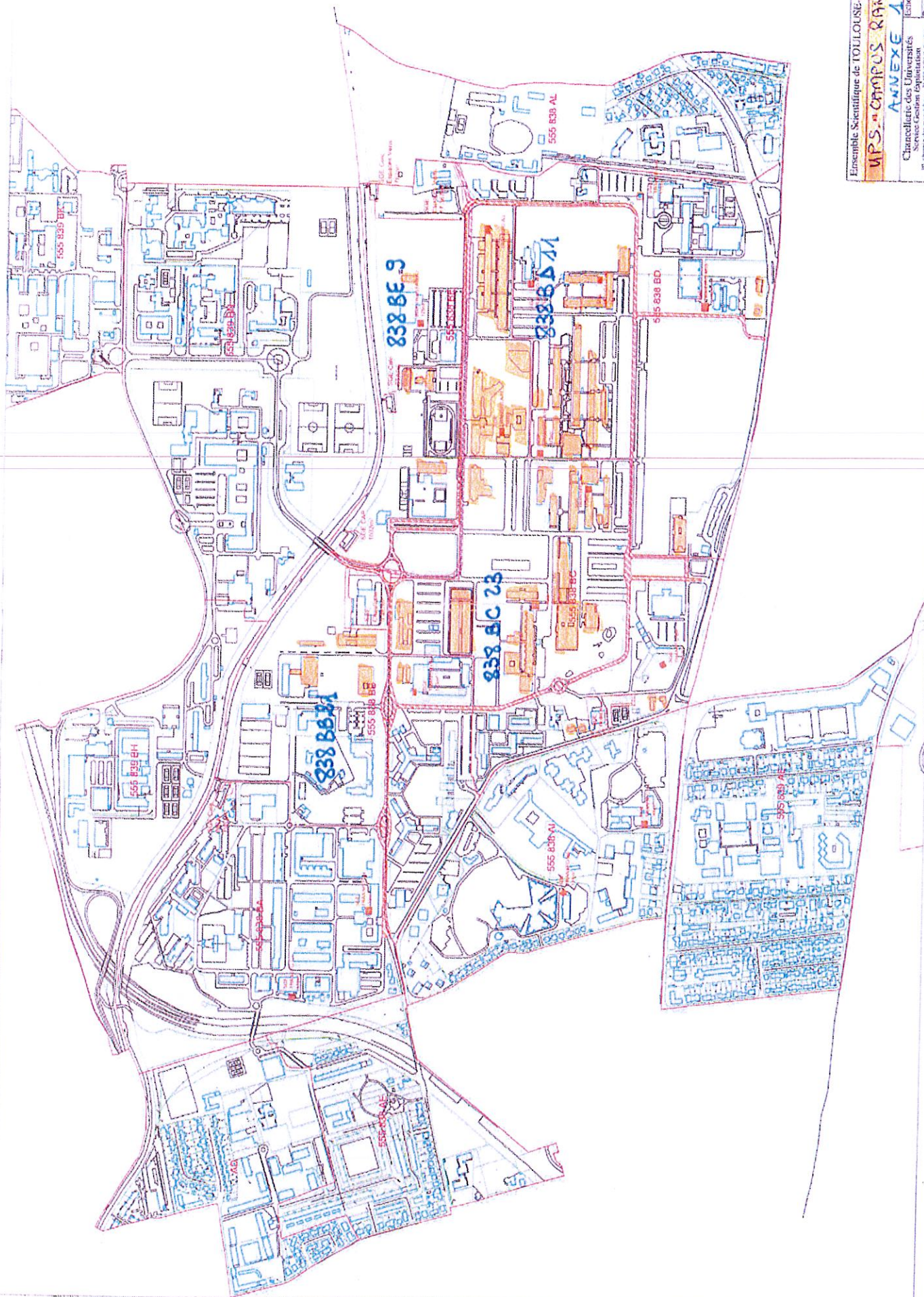
Le représentant du service utilisateur,

Le.....

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Stéphane DAGUIN

198855



(Bâtiments regroupés sur un même site)

NOM DU SITE	CAMPUS RANGUEIL
UTILISATEUR	UT3 Université Paul Sabatier
ADRESSE	118 - ROUTE DE NARBONNE
LOCALITE	TOULOUSE
CODE POSTAL	31062
DEPARTEMENT	Haute-Garonne
REF CADASTRALES	EN COURS DE PARCELLISATION
EMPRISE (m2)	

SHON GLOBAL	171 693	m ²
SUB GLOBALE	6 049	m ²
SUN GLOBALE	2 639	m ²
RATIO MOYEN	14,58	m ² /PdT

Date prise d'effet de la : 01/01/17

Durée (par défaut) : 9 ans

Intervalle contrôle (par défaut) : 3 ans

Ratio cible (par défaut) : 12 m²/PdT

Date de fin de la conven 31/12/25

(*) Ce ratio moyen est calculé sur les immeubles de "ctg 1" et "ctg 2 avec perf" pour lesquels aucune date de sortie anticipée n'a été renseignée (colonne X)

TABLEAU RECAPITULATIF

IDENTIFICATION DE LA SURFACE										MESURAGES				CONTROLES INTERMEDIAIRES				Date de sortie anticipée du bâtiment
N° CHORUS de l'Unité économique	N° CHORUS du bâtiment	N° CHORUS de la surface louée	Identifiant Chorus complet	Désignation générale (bâtiment, terrain)	Désign. surface louée	Réf. cadastrales (facultatif, si différentes du site)	SHON (en m²)	SUB (en m²)	SUN (en m²)	Catégorie du bâtiment	SUN / SUB	Nombre de postes de travail	Ratio d'occupation SUN/poste	1er ratio SUN/poste	2e ratio SUN/poste	3e ratio SUN/poste		
108855	446031		108855/446031	Bât enseignement ou sport : bât d'enseignement >	1A		3 460			ctg 2 sans perf				sans objet	sans objet	sans objet	31/12/25	
108855	446032		108855/446032	Bât et installation technique: bât informatique	1CN		2 420			ctg 2 sans perf				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446033		108855/446033	Bât et installation technique:bât scientifique	1R1		2 233			ctg 2 sans perf				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446034		108855/446034	Bât et installation technique:bât scientifique	1R2		4 618			ctg 2 sans perf				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446035		108855/446035	Bât et installation technique:bât scientifique	1R3		2 700			ctg 2 sans perf				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446036		108855/446036	Bât enseignement ou sport : bât d'enseignement >	1TP1		2 188			ctg 2 sans perf				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446037		108855/446037	Bât et installation technique:bât scientifique	2R1		11 635			ctg 2 sans perf				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446038		108855/446038	Bât et installation technique:bât scientifique	CHIRIMAT		2 225			ctg 2 sans perf				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446039		108855/446039	Bât enseignement ou sport : bât d'enseignement >	2TP1-2-3		4 661			ctg 2 sans perf				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446040		108855/446040	Bât enseignement ou sport : bât d'enseignement >	2A		2 700			ctg 2 sans perf				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446041		108855/446041	Bât bureaux	ADM		4 746	3 718	1 688	ctg 1	45%	105	16,07	14,72	13,36	12,00		
108855	446042		108855/446042	Bât santé, sanitaire, social: bât de soins ou de prevention	Villa SNPP		161			ctg 2 sans perf				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446052		108855/446052	Bât et installation technique: bât technique	Didaohèque		247			ctg 2 sans perf				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446054		108855/446054	Bât et installation technique:bât scientifique	IRIT		6 128			ctg 2 sans perf				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446055		108855/446055	Logement: maison individuelle	Logement		144			ctg 3				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446056		108855/446056	Logement: maison individuelle	Logement		124			ctg 3				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446057		108855/446057	Bât santé, sanitaire, social: bât restaurat" collective	Upadum		2 460			ctg 3				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446058		108855/446058	Bât et installation technique: bât scientifique	MHT		1 608			ctg 2 sans perf				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446059		108855/446059	Bât enseignement ou sport : bât d' enseignement >	Salles S		1 564			ctg 2 sans perf				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446060		108855/446060	Bât et installation technique: bât technique	Réserve chimie		430			ctg 2 sans perf				sans objet	sans objet	sans objet		
108855	446061		108855/446061	Bât enseignement ou sport : bât d' enseignement >	U4		8 253			ctg 2 sans perf								
108855	446062		108855/446062	Bât culturel: bibliothèque	Bibliothèque Sciences		10 745			ctg 2 sans perf								
108855	446063		108855/446063	Bât et installation technique:bât scientifique	3R3		3 653			ctg 2 sans perf								
108855	446064		108855/446064	Bât et installation technique:bât scientifique	4R3		11 181			ctg 2 sans perf								
108855	446065		108855/446065	Bât enseignement ou sport : bât d' enseignement >	4TP4		3 330			ctg 2 sans perf								
108855	446066		108855/446066	Bât enseignement ou sport : bât d' enseignement >	E4		844			ctg 2 sans perf								
108855	446067		108855/446067	Bât enseignement ou sport : installation sportive bâlie	Halle de sport		1 775			ctg 3								
108855	446068		108855/446068	Bât enseignement ou sport : bât d' enseignement >	Pôle sportif		2 057			ctg 2 sans perf								
108855	446069		108855/446069	Bât culturel: salle de spectacle	CAP		584			ctg 2 sans perf								
108855	446070		108855/446070	Bât enseignement ou sport : bât d' enseignement >	U1		2 368			ctg 2 sans perf								
108855	446071		108855/446071	Bât enseignement ou sport : bât d' enseignement >	U2		4 814			ctg 2 sans perf								
108855	446072		108855/446072	Bât enseignement ou sport : bât d' enseignement >	U3		6 713			ctg 2 sans perf								
108855	446073		108855/446073	Bât enseignement ou sport : installation sportive bâlie	Préfabriqués F2SMH		397			ctg 3								
108855	446075		108855/446075	Bât enseignement ou sport : bât d' enseignement >	F2SMH		2 405			ctg 2 sans perf								

